



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, C. Beaumont, A. Bousquet, P. Boissé, N. Cayrol, E. Fouquereau, F. Lecaille, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, Ph. Roingear, L. Séabra, S. Servais, S. Trapp, P. Vendrix, H. Watier J.-L. Yengue

Invités : J.-C. Billaut, M. Ruilier

Excusés : C. Belzung, T. Boulay, L. Cailly, M. Caravanier, A. Clément, S. Chevalier, S. Crogiez-Pétrequin, M. Desmedt, R. Essi, M. de Ferrière, B. Foucher, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, D. Maurel, J. Montharu, S. Mougin, V. Puard, P. Soullié, F. Toupin,



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

1. **Présentation des CETU (Centres d'expertise et de Transfert de l'Université) Althaïs et Innophyt – Annexe 1- Annexe 2**

Emmanuel Lesigne rappelle aux membres du conseil que l'université compte quatre CETU qui sont des structures de transfert de technologies et d'expertises mises à la disposition des laboratoires et des entreprises. Il s'agit de structures spécifiques à l'université de Tours qui sont remarquées pour leur originalité. Elles exercent à la fois des activités de recherche appliquée et de prestations à l'interface entre l'activité des unités de recherche et l'activité économique.

Une réflexion s'est engagée au début de l'année 2013 sur la structuration de ces entités, leurs modalités de fonctionnement et le modèle économique qui leur est appliqué. Les conclusions de cette réflexion, qui est menée en interne, seront rendues à l'automne.

- Présentation du CETU Althaïs

Fabrice Gens qui dirige le CETU Althaïs depuis sa création en janvier 2006 présente les contours du CETU à l'aide d'un diaporama (cf. pièce jointe au compte-rendu)



- Présentation du CETU Innophyt

Ingrid Arnault qui est responsable du CETU Innophyt présente à son tour le CETU Innophyt à l'aide d'un diaporama (cf. pièce jointe au compte-rendu)

2. Informations générales

Emmanuel Lesigne informe les membres du conseil sur les points suivants :

Loi Enseignement Supérieur et Recherche

Emmanuel Lesigne donne quelques éléments d'information sur la future loi ESR qui est actuellement en cours d'examen au Parlement.

Sur le volet recherche, on peut noter une modification majeure avec l'intégration du transfert comme l'une des missions de l'université. Cette nouvelle donnée aura sans aucun doute un poids important à l'avenir dans l'évaluation des unités de recherche.

Il faut noter également la disparition du Conseil Scientifique qui devient la Commission Recherche du Conseil Académique, nouvelle instance qui regroupe la Commission Recherche et la Commission Formation. Ces nouvelles instances devront être mises en place dès la rentrée septembre mais il ne sera pas procédé à de nouvelles élections.

Le Conseil Académique remplira les fonctions qui étaient jusqu'à présent dévolues au Conseil d'Administration en formation restreinte.

Compte-rendu du Conseil Scientifique du Studium

Le Conseil Scientifique du Studium s'est réuni la semaine dernière pour sélectionner les projets reçus dans le cadre de ses différents appels. Ainsi, on peut retenir :

- qu'un projet de Research Fellowship porté par la Fédération Denis Poisson a été bien évalué et va donner lieu à l'attribution d'une Chaire Studium pour un an.
- que le projet de Research Fellowship porté par le CESR a été retenu
- que le projet de Consortium porté par l'IRBI a également été retenu
- qu'un nouveau programme d'accueil « Studium Professorship » a été proposé. Il permettra d'accueillir un chercheur de haut niveau pour 4 séquences de 3 mois sur 4 années consécutives. Ce programme sera testé avec l'invitation au LMPT d'un professeur de l'université de Cambridge.

Charte des publications

Le PRES avait formulé des recommandations pour la présentation des publications. Cela avait conduit l'université à proposer au Conseil Scientifique une nouvelle charte des publications. Le Conseil Scientifique avait émis des réserves sur la mention du PRES dans les signatures. L'université d'Orléans a refusé d'intégrer la mention du PRES dans ses signatures. De ce fait, la Direction de la Recherche et de la Valorisation diffusera prochainement une note reprenant un certain nombre de recommandations pour la signature, mais il ne sera pas demandé de mentionner le PRES.



3. Avis sur l'utilisation des emplois vacants- recrutement au fil de l'eau – Année 2013/2014 – Annexe 3

Le conseil scientifique est sollicité pour donner un avis sur les modalités d'utilisation des emplois vacants d'enseignants et enseignants chercheurs pour l'année 2013/2014.

Cf. tableau joint



Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur les propositions d'utilisation des emplois vacants.

4. Avis sur une demande d'agrégation externe – Annexe 4

Il est demandé au conseil scientifique de se prononcer sur le recrutement par la voie de l'agrégation sur un support de professeur en 2^{ème} section pour le LERAP (cf. tableau joint).



Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

5. Réflexion sur les décharges

Emmanuel Lesigne souhaite recueillir l'avis du conseil scientifique et engager une réflexion sur l'octroi de décharges d'enseignement à des enseignants exerçant des fonctions qui n'ouvrent pas droit à décharge actuellement.

Pour mémoire, l'établissement accorde à tous les MCF nouvellement nommés une décharge de 48 HTD pour prendre en compte leurs nouveaux investissements pédagogiques et leur permettre de consacrer du temps à leurs travaux de recherche. En 2012/2013, 19 MCF ont bénéficié de ce dispositif (sur 27 potentiels). L'établissement accorde aussi des décharges pour responsabilité d'écoles doctorales.

Sur le budget du conseil scientifique sont prises en charge, à hauteur de 50 %, les décharges des MCF en 2^{ème} année et les décharges accordées pour les directeurs d'unités de recherche. Enfin, les unités de recherche peuvent, sur leurs crédits, compenser une décharge pour des chercheurs et pour les MCF en 2^{ème} année à hauteur de 50 %.

Certaines responsabilités pourraient donner lieu à l'octroi d'une décharge :

- La direction de la MSH qui est une grosse structure fédérative de recherche
- La direction scientifique des 5 CER (Centres d'Etudes et de Recherche)

Au niveau de l'établissement, il n'est pas envisageable d'augmenter l'enveloppe globale consacrée aux décharges. Emmanuel Lesigne propose de réduire le volume de la décharge consacré aux MCF nouvellement nommés et passer ainsi d'une décharge de 48 HTD à 32 HTD. L'enveloppe ainsi dégagée permettrait d'accorder une décharge pour les fonctions mentionnées ci-dessus.

Hervé Watier indique que les projets de recherche lourds tels que les projets d'investissement d'avenir nécessitent également un travail important qu'il serait bon de pouvoir soulager par une décharge.

Le conseil scientifique estime que ce type de décharge relève plutôt de la politique des unités de recherche.

Evelyne Fouquereau souligne le caractère attractif de la décharge accordée aux jeunes MCF. Elle insiste sur la nécessité de maintenir le dispositif, mais reconnaît qu'une diminution du volume pourrait être envisagée pour permettre d'accorder une décharge à d'autres fonctions.

Il n'est pas demandé au conseil scientifique de se prononcer aujourd'hui sur ce sujet.

6. Budget des Ecoles Doctorales

Emmanuel Lesigne propose de reporter ce point afin de pouvoir rencontrer les directeurs des Ecoles Doctorales avant de soumettre les éléments à la réflexion du conseil scientifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

